Droit des passagers | compagnie aérienne

Par wanderlust351

Bonjour,

J'espère poster dans la bonne catégorie.

En juillet dernier, je devais aller à Barcelone mais à cause de xxxxc ça n'a pas pu se faire. Le vol a eu plus de 5h de retard! (5h35mn pour être précis)

Selon la loi sur les droits des passagers je suis en droit de demander un remboursement de mon billet ainsi qu'une compensation. Ce que j'ai fait.

Xxxxxx me l'a refusé prétextant que le billet est non remboursable. Malgré tout je demande le remboursement et une compensation pour l'énorme retard engendré de leur part.

Je suis passé par deux médiateurs et toujours aucune réponse depuis des semaines. L'un d'entre eux m'a dit que xxxxxx n'avait pas de durée limite pour répondre à leur demande mais je ne vais pas non plus attendre jusqu'en 2024!

Je suis passé par d'autres organismes dont certains me disent qu'ils n'ont aucun pouvoir pour demander à xxxxxx de me rembourser et encore moins demander une compensation.

Je suis passé par un site Européen: le CEC (Centre Européen des Consommateurs). J'ai fait ma demande en ligne et...rien! Aucune réponse, pas d'email de suivi, rien du tout!

Je suis passé par l'ADR (Alternative Dispute Resolution) et l'ODR (Online Dispute Resolution). RIEN!

Au total, j'ai contacté l'ADR, l'ODR, le CEC, des centres de consommateurs internationaux puisque xxxxx a un siège social en Irlande, centre de consommateurs nationaux et personne n'est en mesure de m'aider.

Que faut-il faire pour que quelqu'un fasse enfin quelque chose? Ce n'est pas normal! Deux mois que ça dure et deux mois que personne ne me donne de réponses ou alors on me dit qu'ils ne sont pas compétents pour m'aider.

Je commence à perdre patience!

Si quelqu'un a une solution je serais ravi de l'entendre.

Merci

Par yapasdequoi

Bonjour,
A lire :
[url=https://www.inc-conso.fr/content/vous-avez-un-litige-non-resolu-avec-une-compagnie-aerienne]https://www.inc-conso.fr/content/vous-avez-un-litige-non-resolu-avec-une-compagnie-aerienne[/url]
Vu les démarches déjà engagées, il vous reste guère que l'avocat pour une saisie de la justice.

Par wanderlust351

Je crois bien que ce sera ce qu'il me faudra faire puisque les organismes en charge ne m'ont été d'aucune aide depuis deux mois.

Je vais aller jeter un coup d'oeil au lien.

Merci.